



Message de compassion de l'Association des Assureurs du Burundi

À la suite de l'explosion accidentelle survenue le 31 mars 2026, qui a causé d'importants dégâts dans certains quartiers de Bujumbura, l'Association des Assureurs du Burundi (ASSUR) tient à exprimer sa profonde compassion et sa pleine solidarité avec toutes les personnes touchées par cette tragédie.

L'Association se joint aux nombreuses marques de soutien déjà adressées aux victimes, qu'elles aient été atteintes dans leur intégrité physique ou qu'elles aient subi des pertes matérielles. Elle leur témoigne tout son réconfort en ces moments douloureux.

L'Association informe les sinistrés ayant souscrit une police d'assurance, notamment en garantie « incendie et explosion », qu'ils sont invités à déclarer leur sinistre auprès de leur assureur respectif. Les compagnies d'assurance membres se tiennent entièrement disponibles pour les accueillir, les accompagner et examiner chaque situation avec diligence, conformément aux garanties contractuelles.

Dans un souci de transparence et d'efficacité dans le traitement des dossiers, il est rappelé aux assurés l'importance de déclarer avec exactitude les pertes réellement subies. L'indemnisation interviendra dans le strict respect du principe indemnitaire et dans la limite des conditions prévues au contrat.

L'Association des Assureurs du Burundi renouvelle son soutien indéfectible aux personnes éprouvées et leur adresse ses pensées les plus sincères.

Bujumbura, le 03 avril 2026

Jocelyne KANEZA

Présidente de l'Association des Assureurs du Burundi (ASSUR)

